



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION POLITIQUE

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018

*Ballroom 2, Centre des congrès d'Halifax, Halifax,
Canada*

251 PC 18 F | Original : anglais | 12 décembre 2018

LISTE DE PRÉSENCE

Président f.f. de la commission	Michael GAPES (Royaume-Uni)
Rapporteur général	Julio MIRANDA CALHA (Portugal)
Rapporteur de la sous-commission sur les relations transatlantiques	Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)
Rapporteuse de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN	Raynell ANDREYCHUK (Canada)
Présidente de l'AP-OTAN	Rasa JUKNEVICIENE (Lituanie)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Gent STRAZIMIRI Xhemal QEFALIA
Allemagne	Marcus FABER Karl A. LAMERS Anita SCHAFER Christian SCHMIDT
Belgique	Karolien GROSEMANS Christophe LACROIX Damien THIERY Alain TOP Luk VAN BIESEN Karl VANLOUWE Veli YÜKSEL Olga ZRIHEN
Bulgarie	Hristo GADZHEV
Canada	Ziad ABOULATAIF Joseph A. DAY Cheryl GALLANT
Danemark	Jeppe JAKOBSEN
Espagne	Miguel Angel GUTIERREZ Gabino PUCHE Ricardo TARNO
Estonie	Marko MIHKELSON
États-Unis	James COSTA Thomas MARINO
France	Francoise DUMAS Philippe FOLLIOU Sonia KRIMI Gilbert ROGER
Grèce	Spyridon DANELLIS Christos KARAGIANNIDIS

Islande	Njall Trausti FRIDBERTSSON
Italie	Matteo Luigi BIANCHI Edmondo CIRIELLI Luca FRUSONE Paolo FORMENTINI
Luxembourg	Nancy ARENDT KEMP
Monténégro	Obrad Miso STANISIC
Norvège	Liv Signe NAVARSETE
Pays-Bas	Maria MARTENS
Pologne	Waldemar ANDZEL Miroslaw SUCHON Witold WASZCZYKOWSKI
Portugal	Luis VILHENA
République tchèque	Josef HAJEK
Roumanie	Nicu FALCOI Costel LUPASCU
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL of PITTENWEEM Michael GAPES Lord HAMILTON of EPSOM Baroness RAMSAY OF CARTVALE
Turquie	Kamil AYDIN Cengiz AYDOGDU Osman Askin BAK Muhammet CINISLI Ahmet Berat CONKAR Fikri ISIK Mevlut KARAKAYA Ilhan KESICI
Délégations associées	
Arménie	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Nikolaus BERLAKOVICH Harald TROCH
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC Asim SARAJLIC
Finlande	Eero HEINALUOMA Mikko SAVOLA
République de Moldova	Dumitru DIACOV Mihai GHIMPU Artur RESETNICOV
Serbie	Natasa JOVANOVIC Dragan SORMAZ
Suisse	Isidor BAUMANN Josef DITTLI Werner SALZMANN
L'ex-République Yougoslave de Macédoine ¹	Ilija DIMOVSKI Katerina KUZMANOVSKA

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Ukraine

Yurii BEREZA
 Olga BIELKOVA
 Iryna FRIZ
 Iryna GERASHCHENKO
 Andrii LEVUS
 Oksana YURYNETS

**Délégations des partenaires régionaux
 et des membres associés méditerranéens**

Algérie

Abderrahmen DRISS
 Abdelkader KEMOUNE
 Mohammed AZRI

Maroc

Parlement européen

Norica NICOLAI
 Bogdan ZDROJEWSKI

Observateurs parlementaires

Assemblée du Kosovo
 Japon
 Conseil national palestinien
 Assemblée nationale de la
 République de Corée

Xhavit HALITI
 Takayuki YAMAMOTO
 Mohammed S.M. HEGAZI

LEE Soo-Hyuck

Invités parlementaires

Assemblée parlementaire
 de la Méditerranée
 Qatar

Pedro ROQUE
 Khalifa AL-HETMI

Intervenants

Vera ALEXANDER, ambassadrice adjointe,
 délégation conjointe du Canada auprès de
 l'OTAN

Andrea BERGER, associée de recherche
 principale à l'Institut d'études internationales
 de Middlebury et chercheuse principale,
 Conseil international du Canada

Carol DUMAINE, professeure adjointe, Université
 Johns Hopkins

Marius GRINIUS, chercheur, Institut canadien des
 affaires mondiales

Stanley SLOAN, chargé de recherche principal
 non-résident, *Atlantic Council*

Ariane TABATABAI, politologue associée, RAND
 Corporation

Secrétariat international

Steffen SACHS, directeur
 Ginevra SPONZILLI, coordinatrice
 Jacob HART, assistant de recherche
 Aysegul UYSAL, assistante de recherche

Samedi 17 novembre 2018

I. Remarques préliminaires du président faisant fonction, Michael GAPES (Royaume-Uni)

1. Dans ses remarques préliminaires, le président f.f., **Michael Gapes** (UK), remercie la délégation canadienne pour son accueil lors de la session annuelle de 2018. Il souhaite à tous la bienvenue à Halifax.

2. **La commission adopte ensuite le projet d'ordre du jour [176 PC 18 F] et le compte rendu de la réunion de la commission politique tenue à Varsovie (Pologne), le samedi 26 mai 2018 [128 PC 18 F].**

3. Le président f.f. précise la procédure pour soumettre tout amendement au projet de résolution *Renforcer la contribution de l'OTAN pour faire face aux défis émanant du sud* [221 PC 18 F].

II. Examen du projet de rapport général *L'instabilité sur le flanc sud* [177 PC 18 F] par Julio MIRANDA CALHA (Portugal), rapporteur général

4. **Julio Miranda Calha** (PT) présente son rapport, qui passe en revue les principaux défis en matière de sécurité dans le voisinage méridional du sud de l'OTAN et leur incidence sur les Alliés de l'OTAN. Après un bref passage en revue des derniers événements en Syrie et en Iraq, l'auteur analyse les principaux facteurs d'instabilité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) : les pays de cette région du monde sont, à des degrés divers, confrontés à une progression démographique problématique, à la stagnation économique, à la migration clandestine et à des formes violentes de l'islam politique. Selon l'auteur, le climat qui règne plus au sud, c'est-à-dire au Sahel et dans le golfe de Guinée, ajoute au caractère instable de la zone. De surcroît, depuis l'effondrement de l'État libyen en 2011, l'Afrique du Nord et le Sahel sont devenus intrinsèquement liés sur le plan de la sécurité, qui y est devenu de plus en plus précaire au fur et à mesure que les acteurs non étatiques y ont proliféré.

5. Le projet de rapport s'achève sur une récapitulation de l'action de l'OTAN dans le sud. Si les pays membres et partenaires de l'Alliance considèrent d'ores et déjà que la région MOAN constitue un élément à part entière de la sécurité transatlantique, l'auteur estime pour sa part qu'il faut en faire davantage pour mieux appréhender la situation et garantir l'aboutissement d'initiatives majeures telles que le Pôle pour le sud, sis à Naples, ou la Mission de formation en Iraq.

6. Le débat qui suit porte sur la situation de la Syrie, la stabilisation de l'Afrique du Nord et de la région du Sahel et les défis de sécurité liés au phénomène de migration depuis la région MOAN vers l'Europe. Un délégué turc affirme que le parti de l'Union démocratique (PYD) est la branche syrienne du PKK et demande que la formulation du paragraphe 10 soit amendée en conséquence. Le rapporteur et la délégation turque s'accordent sur une reformulation qui est également acceptée par les autres membres de la commission. La commission accepte également d'autres propositions d'amendement du texte, formulées par la délégation turque. Eu égard à la reconstruction de la Syrie et de l'Iraq après les conflits, M. Calha déclare que les missions de formation de l'OTAN, telles que celle en Iraq, pourraient contribuer aux efforts de reconstruction dans la région. Des questions ont également porté sur la façon de prévenir la montée de Daech ou d'autres groupes terroristes alors que le conflit en Syrie commence à s'apaiser.

7. La discussion sur l'Afrique du Nord et le Sahel permet d'aborder l'éventail de difficultés auxquelles la région est confrontée. La nécessité d'une coopération forte entre l'OTAN et les pays partenaires dans la région ressort clairement des interventions des membres de la commission. De même, les parlementaires s'accordent pour dire que l'on ne peut pas se contenter d'une approche militaire et qu'il importe de tenir compte des éléments politiques et économiques.

8. Concernant la crise des réfugiés et la migration, de nombreux commentateurs estiment que les gouvernements européens ne savent pas comment appréhender le flux important de réfugiés. La question de l'immigration est devenue un sujet clivant dont le contexte politique national des pays membres de l'Europe a durement souffert.

9. **Le projet de rapport [277 PC 18 F] tel qu'amendé est adopté par la commission.**

III. Exposé d'Ariane TABATABAI, politologue associée, RAND Corporation sur *L'Iran et la sécurité régionale*

10. Ariane Tabatabai indique dans ses remarques préliminaires que l'Iran s'est davantage affirmé au cours des 20 dernières années. La preuve en est le déploiement des troupes iraniennes, notamment en Syrie, ainsi que les liens que Téhéran a tissés avec de nombreux groupes dans les pays voisins. Cependant, contrairement à l'idée assez communément répandue que les décisions politiques en Iran n'émanent que des dirigeants du pays, Mme Tabatabai affirme que les politiques de sécurité de l'Iran sont le résultat d'allers-retours entre les différents centres de pouvoir iraniens. Elle rappelle également que l'Iran accorde une place importante à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale, et qu'il entend que ces principes soient respectés non seulement à son égard, mais également à l'égard des autres pays de la région.

11. L'Iran souhaite, pour consolider son influence dans la région, que les États qui l'entourent ne soient ni trop faibles ni trop forts. Depuis la montée de Daech, Téhéran considère que les États affaiblis et fragiles risquent de s'effondrer, ce qui représente un danger pour les intérêts iraniens. Bien que les responsables iraniens aient, à certaines occasions, employé des termes forts, voire agressifs, l'intervenante est d'avis qu'il ne faut pas prendre la rhétorique iranienne au pied de la lettre. L'alignement de l'Iran sur la Russie ou la Chine lorsque leurs intérêts concordent est un des éléments qui expliquent la mauvaise interprétation des ambitions du pays. Contrairement à Téhéran, Moscou et Pékin alimentent des intentions plus globales et veulent changer l'ordre mondial.

12. Mme Tabatabai indique que le régime iranien entretient effectivement des relations avec divers groupes terroristes dans la région. Ces relations donnent à l'Iran davantage de moyens et lui permettent de projeter sa puissance régionale au-delà de ses propres capacités. Néanmoins, ces relations varient d'un groupe à l'autre et elles ne suivent pas toutes le modèle du Hezbollah. Par exemple, le régime de Téhéran entretient des relations plus étroites avec les talibans.

13. Mme Tabatabai indique que, dans la mesure où l'Iran est un acteur influent en Iraq et en Syrie, l'OTAN doit trouver un moyen d'utiliser l'influence de l'Iran dans la région. L'Iran et la Russie ont resserré leurs liens avec la Syrie, ce qui a eu pour effet de diminuer l'influence des autres acteurs dans le pays. La coopération de l'Iran et de la Russie dans le pays pourrait vraisemblablement permettre d'exercer une influence considérable sur la Syrie après les conflits et au-delà. Elle conclut en ajoutant que Téhéran reconnaît que la présence de l'OTAN en Afghanistan et en Iraq contribue à renforcer sa propre sécurité.

14. Les échanges qui suivent cette présentation se concentrent sur le soutien par l'Iran de réseaux dans la région, l'avenir du Plan d'action global commun (PAGC) et les conséquences éventuelles pour l'Iran d'un retrait des États-Unis du PAGC.

15. Concernant le soutien par l'Iran de certains réseaux dans la région et les relations que le pays entretient avec eux, Mme Tabatabai déclare que Téhéran pense pouvoir exercer son influence sur le Hezbollah. La relation que l'Iran entretient avec les rebelles Houthis au Yémen est d'une autre nature. Pour Téhéran, ce conflit permet de défier l'Arabie Saoudite à moindre coût et sans prendre de risques démesurés. Plus généralement, selon l'analyse de Mme Tabatabai, les efforts que mène l'Iran pour développer et renforcer son influence dans la région reposent davantage sur des groupes étrangers que sur ses propres forces militaires. Pour l'intervenante, il est probable que l'Iran maintienne cette approche à l'avenir.

16. Commentant la décision de l'administration Trump de se retirer du PGAC, Mme Tabatabai a affirmé qu'il était trop tôt pour évaluer l'ampleur des conséquences du rétablissement des sanctions contre l'Iran. Le retrait du PGAC indique une divergence politique entre les États-Unis et leurs Alliés européens. Pour l'heure, il semblerait que Téhéran cherche à gagner du temps jusqu'aux élections présidentielles de 2020 aux États-Unis. D'après elle, si le président Trump est réélu, cela pourrait se traduire par une augmentation de l'activité nucléaire. Les élections iraniennes qui se dérouleront en 2020 et 2021 auront également d'importantes répercussions sur la politique nucléaire iranienne si les partisans d'une ligne dure reviennent au pouvoir et ne souhaitent pas collaborer avec les Européens. L'intervenante estime également que la montée du sentiment anti-occidental en Iran est très préoccupante.

IV. Exposé de Vera ALEXANDER, représentante permanente adjointe, délégation canadienne auprès de l'OTAN sur *Le Canada et l'OTAN*

17. **Vera Alexander** commence sa présentation en rappelant à la commission que le système multilatéral qui a émergé de la seconde guerre mondiale était construit sur un socle de valeurs et de normes communes et sur un engagement en faveur du pluralisme, des droits humains et de l'État de droit. Aujourd'hui, la communauté internationale et les défis prépondérants en matière de sécurité ne sont plus les mêmes.

18. L'Alliance s'est adaptée à ce nouvel environnement, ce qui apparait, notamment, dans les décisions prises lors du sommet de l'OTAN au pays de Galles en 2014 et par la suite. Dans ce contexte, l'intervenante a déclaré que la nouvelle structure de commandement de l'OTAN, dotée d'une nouvelle unité de cyberdéfense et d'un nouveau siège maritime pour les périodes de conflit, et l'initiative des « quatre 30 » étaient des mesures positives prises par l'OTAN. Elle indique que le Canada consacrera 32 % de son budget à la modernisation de ses capacités militaires d'ici 2024. Le Canada s'engage également à augmenter ses dépenses de défense de 70 % entre 2016 et 2026. En outre, les troupes canadiennes sont à la tête de la présence avancée rehaussée en Lettonie et elles collaborent avec les Alliés pour aider à patrouiller l'espace aérien de la Roumanie. Parallèlement, l'Alliance poursuit le dialogue politique à travers le Conseil OTAN-Russie. Concernant la région MOAN, Mme Alexander met l'accent sur la nouvelle mission de formation de l'OTAN en Iraq, menée et soutenue par du personnel et des actifs militaires canadiens.

19. Mme Alexander aborde ensuite la question du programme femmes, paix et sécurité (FPS). Elle souligne que les femmes ont une expérience de la guerre qui diffère de celle des hommes – les Alliés doivent, par conséquent, s'efforcer de comprendre cette différence et d'en tenir compte.

L'Alliance s'est engagée sur cette voie, ce qui transparait dans la mise à jour de la politique et du plan d'action relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité.

20. La discussion qui suit se concentre principalement sur le programme FPS de l'OTAN, sur l'avenir de la coopération structurée permanente (CSP) et sur ce que la création d'une « armée européenne » pourrait impliquer pour l'OTAN. L'intervenante indique que des progrès ont été réalisés dans le cadre du programme FPS. Par exemple, en Afghanistan, des conseillers du programme FPS ont aidé les commandants à comprendre les perspectives des femmes sur le terrain. En outre, les femmes soldats peuvent servir de modèles pour les femmes afghanes. L'intervenante souligne également que les opérations aériennes du Canada au Mali doivent inclure un certain pourcentage de femmes.

21. Concernant la coopération structurée permanente, l'intervenante souligne que l'amélioration de la coopération entre les États membres de l'UE en matière de défense et de sécurité prend tout son sens, car l'Alliance sort nécessairement plus forte si les Alliés se renforcent mutuellement. Néanmoins, les efforts européens doivent être transparents et inclure également des membres de l'OTAN qui sont en dehors de l'UE. Les efforts de coopération structurée permanente et les autres mesures prises à l'échelle européenne doivent compléter ceux de l'OTAN, tout en évitant de les dupliquer inutilement.

V. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques *Le défi nord-coréen à la sécurité internationale : implications pour l'OTAN* [179 PCTR 18 F] par Gerald E. CONNOLLY (États-Unis), rapporteur

22. Le rapporteur, **Gerald E. Connolly** (US), explique que le rapport mis à jour inclut des références aux derniers événements, y compris au sommet tenu entre le président des États-Unis, Donald Trump, et son homologue nord-coréen Kim Jong-un, ainsi qu'aux sommets inter-coréens. Il commence la présentation de son rapport par un examen des programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord). M. Connolly met également l'accent sur le trafic d'armes au Moyen-Orient et en Afrique. La Russie et la Chine ont autorisé ces activités pour éviter de sanctionner un allié historique précieux et pour servir d'autres intérêts stratégiques.

23. Si M. Connolly se félicite de la tenue de négociations, il conclut que rien de ce que le régime de Pyongyang a promis à ce jour ne constitue un acte irrévocable de dénucléarisation. Il ajoute que la Corée du Nord n'a pris aucune mesure qui démontrerait une volonté concrète de réduire la menace militaire qu'elle représente pour la République de Corée (Corée du Sud) ou pour les autres voisins de la région, en particulier le Japon. À moins qu'elle ne change sa politique en profondeur et de façon tangible, la Corée du Nord continue de représenter une grave menace pour ses voisins, pour les Alliés de l'OTAN et pour le monde entier. Le rapporteur a toutefois rejeté la possibilité de mener une action militaire contre celle-ci en réponse à la violation des accords internationaux. Il exhorte plutôt les États membres de l'OTAN et la communauté internationale à maintenir, ou à accroître si nécessaire, la pression sur le régime de Pyongyang pour que celui-ci change de braquet. Dans ce contexte, M. Connolly a proposé la mise en œuvre d'une opération d'interdiction maritime, éventuellement sur le modèle de l'opération *Active Endeavour* de l'OTAN en Méditerranée, en coopération avec des partenaires régionaux.

24. Au cours de la discussion qui suit la présentation, **Lee Soo Hyuck** (KR) rappelle aux membres de la commission le caractère dynamique de l'évolution des relations diplomatiques sur la péninsule coréenne en 2018. Le délégué sud-coréen constate que la mise en œuvre des

sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU a contribué à ramener la Corée du Nord autour de la table des négociations. Bien qu'il soit conscient que la Corée du Nord n'a pas, à de multiples reprises, respecté les engagements pris dans le cadre des accords précédents, il demande à la commission de soutenir les initiatives diplomatiques qui peuvent contribuer à rétablir la paix sur la péninsule coréenne. Il souligne que la principale priorité consiste désormais à rétablir des rapports de confiance.

25. Les commentaires des membres de la commission portent principalement sur le régime de sanctions et sur les mesures visant à dissuader certains pays de donner à la Corée du Nord la possibilité de contourner les sanctions. Au cours du débat, il est suggéré que l'OTAN pourrait mener des missions maritimes le long des côtes nord-coréenne afin de mettre un terme aux transferts entre navires pétroliers qui permettent l'approvisionnement en pétrole de la Corée du Nord. Les parlementaires approuvent ces mesures pratiques qui pourraient freiner les actes répréhensibles de la Corée du Nord. De nombreux commentateurs notent que les travailleurs de Corée du Nord travaillent également en Russie et que Moscou soutient activement ou, du moins, fait mine d'ignorer le commerce illicite de pétrole, de produits pétroliers et d'armes en provenance de Corée du Nord. Certains affirment également que l'économie de la Corée du Nord semble suivre une courbe ascendante malgré les sanctions. Le rapporteur déclare soutenir les initiatives diplomatiques tout en rappelant qu'il importe que la Corée du Nord applique effectivement tous les accords pour lesquels elle s'engage. M. Connolly conclut en citant le proverbe cher à Ronald Reagan : *Trust but verify* et note qu'il faut en effet « faire confiance » à la Corée du Nord mais bel et bien « vérifier » qu'elle respecte ses engagements.

26. **Le projet de rapport [179 PCTR 18 F] tel qu'amendé est adopté.**

VI. Table ronde sur La sécurité en Asie du Nord-Est et le rôle de la Chine

- **Exposé de Marius GRINIUS, chercheur, Institut canadien des affaires mondiales, sur *La Chine, les États-Unis et le nouveau « Grand jeu »***

27. **Marius Grinius** commence sa présentation par annoncer l'avènement d'un « Grand jeu » entre la Chine et les États-Unis. Il indique que la Russie est le « partenaire junior » de la Chine et que leur objectif consiste à freiner les États-Unis pour que le pays n'atteigne pas son plein potentiel. Il continue en déclarant que, si, en général, l'on connaît plutôt bien l'économie de la Chine, on est parfois moins au fait que l'armée chinoise est devenue une armée moderne, très comparable à celle des États-Unis.

28. Il considère presque anecdotiques les derniers événements sur la péninsule coréenne comparé au « Grand jeu » entre la Chine et les États-Unis. M. Grinius note également que, malgré les nombreux sommets et déclarations qui ont suivi les jeux olympiques d'hiver de 2018, Kim Jung Un n'a jamais promis quoi que ce soit. Il se déclare sceptique à l'égard de la volonté de ce dernier de négocier et d'abandonner le développement de ses capacités nucléaires. S'agissant de la Corée du Sud, l'intervenant indique que le pays souhaite que les deux Corées puissent prospérer et coexister pacifiquement. Le président sud-coréen Moon Jae in utilise la conjoncture actuelle pour chercher un accord avec le Nord. En attendant, la Chine et la Russie observent l'évolution de la situation entre les États-Unis et la Corée du Nord. M. Grinius conclut sa présentation en abordant la question de l'approche états-unienne vis-à-vis de l'Asie en matière de sécurité et en posant la question de savoir si l'engagement du président Donald Trump dans le cadre des traités de défense mutuelle dans la région est aussi fort que celui des administrations précédentes.

- **Exposé d'Andrea BERGER, associée de recherche principale à l'Institut d'études internationales de Middlebury et chercheuse principale, Conseil international du Canada, sur *Bons baisers de Pyongyang ? La question nucléaire nord-coréenne et ses implications pour l'OTAN***

29. **Andrea Berger** déclare que les rapports disponibles indiquent que la Corée du Nord travaille toujours à l'élaboration de ses programmes nucléaires et de missiles. Elle affirme que le dirigeant de la Corée du Nord, Kim Jong-Un, est adepte d'une stratégie de « transparence sélective », comme par exemple lorsqu'il s'est rendu sur des sites nord-coréens d'armes nucléaires en 2017, et qu'il a exhibé l'arsenal de la Corée du Nord comme un moyen de dissuasion. Aucune visite de ce type n'a toutefois eu lieu en 2018. Au contraire, Kim Jong-Un a usé de cette « transparence sélective » de manière différente, en montrant plutôt les sites nucléaires en cours de destruction. L'intervenante est d'avis que ces sites nucléaires nord-coréens démantelés ne sont plus nécessaires pour le régime. Selon elle, la Corée du Nord continue d'employer cette « transparence sélective » pour obtenir des concessions de la part des États-Unis.

30. Par ailleurs, Mme Berger observe que la politique de l'administration Trump vis-à-vis de la Corée du Nord est en train d'évoluer. Si le président Trump a peut-être eu la conviction qu'il était possible de parvenir à un « grand compromis », son administration se rend compte à présent que les changements sont très lents. Cela risque, d'après Mme Berger, de renforcer aux États-Unis les partisans d'une ligne dure à l'égard de la Corée du Nord.

31. Commentant les répercussions des derniers événements sur la péninsule coréenne pour l'Alliance, l'intervenante déclare que l'arrêt des exercices militaires conjoints entre les États-Unis et la République de Corée après le sommet de Singapour a fait couler beaucoup d'encre, en particulier auprès des alliés asiatiques des États-Unis.

32. Mme Berger rappelle également que la Corée du Nord reste un des principaux proliférateurs d'armes dans le monde. Si les armes vendues par la Corée du Nord aux pays africains sont dépassées, celles que Pyongyang a vendues au Moyen-Orient incluent des armes balistiques et chimiques – ce qui est particulièrement préoccupant pour l'OTAN. En outre, elle déclare que les Alliés devraient s'inquiéter davantage des capacités et des activités cybernétiques de la Corée du Nord.

33. Le débat porte sur les relations entre la Corée du Nord et la Chine et sur les leviers – au-delà des incitants économiques – que les Alliés européens pourraient actionner pour asseoir la stabilité en Asie. Les délégués s'accordent généralement pour dire que Pyongyang s'évertue à obtenir des armes nucléaires pour maintenir le régime au pouvoir. Selon certains, l'acquisition d'un arsenal nucléaire permettrait à la Corée du Nord de ne pas dépendre de la protection politique (et éventuellement militaire) de la Chine. Un arsenal nucléaire nord-coréen contribuerait à établir une sorte d'« asymétrie en matière de sécurité » étant donné que son arsenal militaire conventionnel est largement inférieur à celui des États-Unis, ou même à celui de la République de Corée. Les parlementaires sont majoritairement d'avis que le Japon et la République de Corée contribuent plus activement au partage des charges que ne l'avait anticipé Washington. Invité par le président à s'exprimer devant la commission, l'ambassadeur de la République de Corée auprès du Canada confirme que la Corée du Nord maintient sa volonté de se procurer des armes nucléaires. Il reste important, cela dit, de s'efforcer à continuer à entretenir des liens avec la Corée du Nord. En l'absence de progrès, la Corée du Nord reviendrait sur une position plus agressive, ce qui augmenterait les risques d'une confrontation militaire dont la République de Corée serait

la première victime. Par conséquent, conclut l'ambassadeur, le dialogue avec la Corée du Nord doit se poursuivre.

Dimanche 18 novembre 2018

VII. Exposé de Carol DUMAINE, professeure adjointe, Université Johns Hopkins sur *Repenser la sécurité nationale dans un monde en proie au dérèglement climatique*

34. **Carol Dumaine** mentionne le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, qui faisait état de la nécessité de réduire la pollution par le carbone de 45 % d'ici 2030 pour éviter des scénarios de changement climatique les plus graves. L'intervenante ajoute que ce rapport concordait avec des rapports alarmants portant sur les incidences probables du changement climatique, et notamment avec un rapport relatif à la perte de biodiversité.

35. Bien que le changement climatique ne soit pas complètement absent des discussions relatives à la sécurité, cette question devrait figurer plus haut sur la liste des priorités en matière de sécurité internationale. Cependant, elle estime que le changement climatique devrait être perçu comme une menace mondiale latente, au même titre que d'autres, car il amplifie les autres menaces pour la sécurité. Par exemple, les phénomènes liés au changement climatique, tels que l'élévation du niveau des mers et les sécheresses prolongées, mènent notamment à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à la migration forcée – ce qui engendre une plus grande instabilité dans le monde.

36. D'après l'intervenante, les mesures ayant trait au changement climatique doivent être prises à l'échelle mondiale, à travers une coopération internationale. L'Assemblée devrait, quant à elle, renforcer ses partenariats avec l'OTAN et l'ONU pour lutter contre le changement climatique. Mme Dumaine conclut en rappelant que l'humanité va devoir relever le défi le plus important de son histoire et que le temps dont elle dispose est limité.

37. Le débat qui suit porte sur trois principaux domaines : le développement et le changement climatique, la nécessité de susciter un engagement politique en vue d'élaborer des politiques de réduction des émissions et le suivi des émissions, des producteurs aux consommateurs.

38. Mme Dumaine souligne que les gouvernements doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas appliquer les mêmes politiques économiques qu'auparavant, car de nombreuses ressources naturelles arrivent rapidement à épuisement. Si rien ne change, l'humanité aura besoin de 32 planètes pour survivre. Les pays industrialisés devraient reprendre les rênes, car ils ont produit de grandes quantités d'émissions par le passé. L'intervenante mentionne également la dichotomie entre les intérêts à court terme et les responsabilités à long terme et exhorte les responsables politiques à prendre les questions climatiques au sérieux – sans quoi ce sont eux qui risquent de ne plus être pris au sérieux. Le débat a aussi porté sur le lien entre le changement climatique et les questions sociétales et sur la probabilité croissante d'assister à des migrations forcées et à des conflits armés induits par le changement climatique. Mme Dumaine conclut en rappelant que seule la coopération multilatérale pourra permettre de relever les défis du changement climatique.

VIII. Présentation par Stanley SLOAN, chargé de recherche principal non-résident, Atlantic Council, sur Turbulences et transitions dans les relations transatlantiques

39. **Stanley Sloan** commence sa présentation en déclarant que les valeurs sur lesquelles repose l'Alliance sont remises en question de l'extérieur par les ennemis de la démocratie et de l'intérieur par les partisans de l'intolérance démocratique issus de la droite radicale. La combinaison de ces forces négatives est en train de saper les fondements de l'OTAN et de l'Union européenne, ainsi que la cohérence de la communauté transatlantique. La réponse de l'OTAN à ces menaces sera déterminante non seulement pour l'avenir de cette Alliance, mais également pour l'avenir des valeurs occidentales. L'intervenant souligne que l'OTAN est à la fois une alliance politique et une alliance militaire, et indique qu'elle est « plutôt avantageuse », tant pour les États-Unis que pour leurs Alliés transatlantiques. L'engagement en matière de défense collective consacré par l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord est l'élément essentiel de l'Alliance. La crédibilité de l'article 5 dépend de la force militaire, mais aussi et surtout de la volonté politique nationale d'employer cette force. Les gouvernements doivent communiquer clairement cette volonté auprès de leurs adversaires et des citoyens des pays alliés. Jusqu'à l'arrivée du président Trump, tous les présidents états-uniens ont revendiqué cet engagement, pendant près de sept décennies.

40. Au cours des dernières années, le postulat du succès des valeurs occidentales a été remis en question par deux menaces extérieures, visant toutes deux à décrédibiliser nos démocraties et à miner le soutien politique dont elles jouissent. La menace la plus familière vient de la Russie et prend la forme d'armes politiques cachées ou apparentes. Les campagnes d'influence sur les médias sociaux et les cyberattaques menées par la Russie ont soutenu les responsables politiques qui promeuvent, sur les deux rives de l'Atlantique, une vision des relations transatlantiques qui s'oppose aux valeurs occidentales sur lesquelles repose l'Alliance. Parallèlement, les terroristes issus de l'islam radical s'étaient fixé les mêmes objectifs que Moscou : affaiblir les sociétés occidentales et la foi de nos citoyens dans les valeurs, les systèmes et les dirigeants occidentaux. Ces remises en question orchestrées par la Russie et par le terrorisme ont formé un terreau fertile sur lequel les responsables politiques et les partis de droite populiste radicale ont prospéré. Ces responsables politiques de droite « populiste » radicale utilisent nos systèmes et nos pratiques démocratiques pour tenter de les dévoyer afin de les amener sur la voie de l'intolérance démocratique. D'après l'intervenant, ils se sont servi des appréhensions naturelles suscitées par les intrusions externes comme d'un outil politique en vue de convaincre les populations d'accepter des dirigeants « forts » et de limiter leurs libertés individuelles et collectives – ces mêmes libertés que les États membres de l'OTAN se sont engagés à défendre.

41. L'intervenant ajoute que l'Occident doit se doter d'une stratégie politique pour répondre à ces menaces. Pour ce faire, les États-Unis et ses Alliés doivent travailler main dans la main. Cela implique que les nations européennes devront renforcer leurs contributions à la défense et que les États-Unis devront rester engagés en faveur d'une coopération dans le domaine de la sécurité avec leurs Alliés. Néanmoins, les efforts nécessaires pour faire face à ces menaces se situent principalement en dehors de la sphère de la politique de sécurité. Ils doivent émaner de réformes politiques, économiques et financières. Si de telles réformes aboutissent, les populations pourront constater que l'Occident et ses valeurs valent la peine d'être défendus.

42. Les discussions qui suivent portent sur la pertinence de l'article 5 et sur la question de savoir s'il n'a pas été affaibli par la poursuite de l'élargissement. Les délégués s'accordent pour dire que l'article 5 reste la pierre angulaire de l'Alliance et que les engagements des États membres de

l'OTAN restent inébranlables. Les débats portent également sur le statut de la relation transatlantique sous la présidence de Donald Trump. L'intervenant reconnaît que certaines déclarations publiques du président Trump ont suscité des préoccupations quant à l'engagement de l'administration à l'égard de l'Alliance, mais il souligne également le soutien d'une majorité écrasante des membres du Congrès états-unien en faveur de l'OTAN. M. Sloan conclut en déclarant qu'il importe de poursuivre les efforts visant à sensibiliser les populations au caractère essentiel de la relation transatlantique.

**IX. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN
La sécurité dans les Balkans occidentaux [178 PCNP 18 F] par Raynell ANDREYCHUK
(Canada), rapporteure**

43. La sénatrice **Raynell Andreychuk** (CA) commence par un bref aperçu de la situation de sécurité des Balkans occidentaux. Elle présente les difficultés politiques, économiques et sociales auxquelles se heurtent les pays de la région et analyse les progrès réalisés ainsi que les efforts qu'il faut encore entreprendre. La rapporteure observe que l'Union européenne et l'Alliance ne peuvent pas considérer que les évolutions démocratiques positives dans les Balkans Occidentaux sont complètement acquises et met en garde sur le fait que le moindre vide politique pourrait être comblé par des forces foncièrement anti-démocratiques et anti-occidentales. Mme Andreychuk note qu'une nouvelle crise dans les Balkans occidentaux aurait de graves incidences sur la sécurité et la stabilité européennes. La rapporteure déclare que la présence militaire continue de l'OTAN et son engagement politique auprès des pays partenaires des Balkans occidentaux sont cruciaux pour maintenir la stabilité régionale. Elle ajoute que l'UE devrait manifester son soutien politique, notamment en affirmant que sa porte reste ouverte aux pays des Balkans occidentaux qui pourront y adhérer lorsqu'ils seront prêts. L'UE doit également exhorter les pays candidats à l'adhésion à poursuivre la procédure d'adhésion et, si nécessaire, à accélérer leurs processus de réforme. Elle termine en soulignant que l'OTAN et l'Union européenne doivent continuer à encourager les pays de la région à poursuivre leurs processus de réforme, et apporter leur aide si nécessaire.

44. Au cours de l'échange qui suit la présentation, les membres de la commission abordent la question de l'adhésion de la Serbie à l'UE et du dialogue entre Belgrade et Pristina. De nombreux commentaires ont également mentionné l'attention particulière apportée par l'OTAN et l'UE aux facteurs externes tels que l'action de la Russie et de la Chine dans les Balkans. En effet, ces facteurs externes, et parmi eux les efforts de désinformation, ne se limitent pas aux Balkans, mais touchent l'ensemble des nations européennes.

45. Les délégués s'accordent pour dire que les pays des Balkans occidentaux tout comme l'UE et l'OTAN doivent jouer un rôle de promotion et de mise en œuvre des réformes dans la région. Du fait de leur position géographique, les Balkans occidentaux sont essentiels pour la sécurité européenne. Ils sont au cœur de l'Europe, comme le souligne un délégué. Les délégations serbe et turque proposent quelques amendements mineurs au projet de rapport, qui sont acceptés par la rapporteure et la commission.

46. **Le projet de rapport [178 PCNP 18 F] tel qu'amendé est adopté.**

X. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution Renforcer la contribution de l'OTAN pour faire face aux défis émanant du Sud [221 PC 18 F] par Julio MIRANDA CALHA (Portugal), rapporteur général

47. Suite à la présentation de M. Miranda Calha, la commission examine la résolution *Renforcer la contribution de l'OTAN pour faire face aux défis émanant du sud* [221 PC 18 F] et procède au vote.

48. Quinze amendements du projet de résolution sont présentés. Les amendements ci-après sont adoptés : 12, 13 (Frusone), 14, 15 (Folliot), 9, 10, 11 (Bak et Conkar), 3, 5, 6 (Tarno), 4 (Tarno et Gutierrez), 1, 2 (Connolly). Un amendement est retiré : 7 (Tarno et Gutierrez). Un amendement est rejeté : 8 (Tarno et Gutierrez).

49. **Le projet de résolution [229 PC 18 F] tel qu'amendé est adopté.**

XI. Visites et activités futures de la commission, présentées par Karl A. LAMERS (Allemagne), président de la sous-commission sur les relations transatlantiques

50. Le président de la sous-commission sur les relations transatlantiques, **Karl A. Lamers** (DE), a brièvement présente les visites de la commission et de la sous-commission en 2018 ainsi que les activités prévues en 2019.

XII. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

51. Le président passe aux élections des membres des bureaux de la commission. Conformément aux remarques préliminaires du président, un des délégués déclare qu'il ne soutiendra pas la candidature des candidats absents lors de l'élection. Il est soutenu par cinq autres membres de la commission. La commission passe ensuite au vote pour chacun des postes de la commission. Tous les membres rééligibles des bureaux de la commission sont réélus. Cinq candidats se sont présentés aux trois postes de vice-présidents de la sous-commission sur les relations transatlantiques. Conformément au Règlement de l'Assemblée (article 45,3), la commission a voté à bulletin secret. Les cinq candidats sont : **Virgil Chitac** (RO), **Michael Gapes** (UK), **Jennifer Gonzalez-Colon** (US), **Gilbert Roger** (FR), et **Ahmet Yildiz** (TR). M. Roger retire sa candidature. Parmi les quatre candidats restants, M. Chitac et M. Gapes ont été réélus et Mme Gonzalez-Colon a été élue au poste de vice-présidente de la sous-commission sur les relations transatlantiques.

52. Sont élus les nouveaux membres suivants :

Commission politique

Président	Lord Campbell of Pittenweem (Royaume-Uni)
Vice-présidents	Thomas Marino (États-Unis) Liv Signe Navarsete (Norvège)

Sous-commission sur les partenariats de l'OTAN

Président	Miro Kovac (Croatie)
Vice-président	Ahmet Berat Conkar (Turquie)

Sous-commission sur les relations transatlantiques

Vice-présidente **Jennifer Gonzalez-Colon** (États-Unis)

Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN

Membre **Liv Signe Navarsete** (Norvège)

XIII. Divers

53. Aucun point n'est soulevé.

XIV. Date et lieu de la prochaine réunion

54. Le président f.f., Michael Gapes, annonce que la prochaine réunion de la commission aura lieu lors des traditionnelles réunions de février à Bruxelles. Il annonce également que la prochaine session de printemps se tiendra à Bratislava du 31 mai au 3 juin 2019. M. Gapes remercie le président sortant de la commission politique, Ojars Eriks Kalnins, pour l'excellence de ses services rendus à la commission et à l'Assemblée.

XV. Clôture de la réunion

55. M. Gapes remercie tous les membres de la commission pour leur participation et leurs interventions constructives, ainsi que les intervenants et les observateurs. Il remercie tout particulièrement le Parlement canadien pour l'organisation de cette session annuelle à Halifax. La réunion est levée.